

RAPPORT

D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES



2025



Le
Thillay



INTRODUCTION

Présenté à la commission des finances en date du 29 janvier 2025.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités, c'est un exercice réglementaire imposé par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et informer les élus sur sa situation financière.

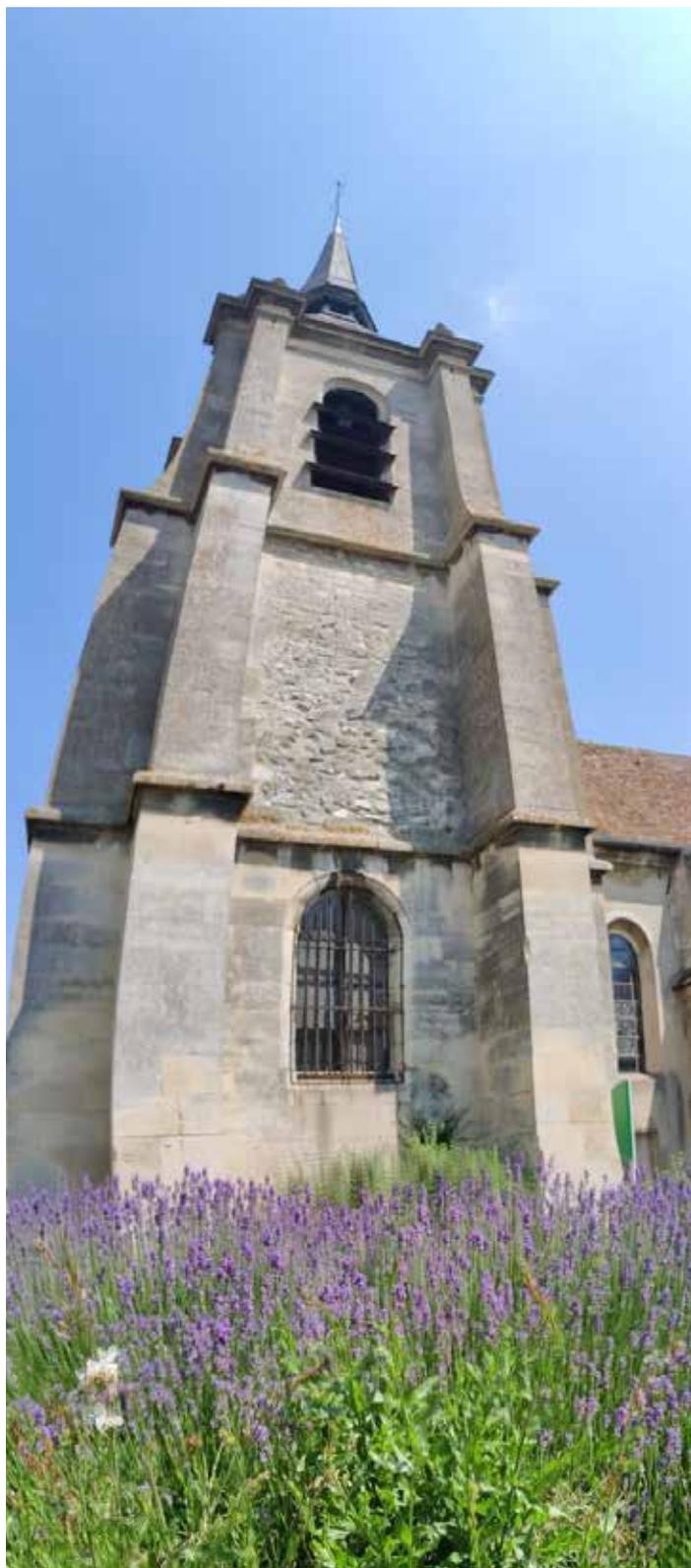
Les orientations budgétaires correspondent à l'évolution prévisionnelle de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette contractée et les perspectives d'investissements.

Le DOB s'appuie sur un rapport qui doit préciser les orientations budgétaires pour l'année à venir. Il devra être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Transmis au Préfet ce rapport fera l'objet d'une publication, notamment sur le site de la Ville dans un délai d'un mois après son adoption conformément aux dispositions du décret n°2016-834 du 23/06/2016.

En temps d'incertitudes, prendre le temps de construire les orientations budgétaires est primordial. Il faut identifier les paramètres et les contraintes, mettre en balance les objectifs d'action et surtout veiller à préserver les capacités soutenables.

Plus que jamais, ce cap doit pouvoir s'ajuster si ce qui apparaît comme une crise se révèle être la nouvelle normalité. Cette exigence doit être appliquée tant au fonctionnement qu'à l'investissement.



Le vote du budget de la ville est programmé à la séance du conseil municipal du 24 mars 2025.

SOMMAIRE



1

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE LE THILLAY

A - LA COMMUNE DE LE THILLAY

B - LA FEUILLE DE ROUTE :
PROJET D'ADMINISTRATION

2

UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE NATIONAL

3

PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

4

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

A - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

5

LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2025

A - LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS

B - LES PROJETS 2025 À DESTINATION
DU PERSONNEL

6

ANNEXES

PROJECTION SECTION D'INVESTISSEMENT 2025
PROJECTION ENDETTEMENT

1

PRÉSENTATION

DE LA COMMUNE DE LE THILLAY

QUELQUES

CHIFFRES



67 M

VALORISATION DE L'ALTITUDE



3.94 km²

SUPERFICIE DE LA COMMUNE



4 597

HABITANTS (SOURCE INSEE 2020)

MAIS AUSSI...



ECOLE DE MUSIQUE



ECOLE DE DANSE



ECOLE
D'ARTS PLASTIQUES



GROUPES
SCOLAIRES



CRÈCHE



POLICIERS
INTERCOMMUNAUX



MÉDIATHÈQUE
INTERCOMMUNALE



AGENCE POSTALE
COMMUNALE



STADE
MUNICIPAL



GYMNASE
MUNICIPAL

1

PRÉSENTATION

DE LA COMMUNE DE LE THILLAY

UN POINT D'HISTOIRE DE LA VILLE

Dans le milieu des années 80, les nombreuses découvertes faites lors de fouilles archéologiques organisées dans le secteur de la Vieille Baune atteste de la présence d'un village gaulois s'étalant sur plus de 2 hectares et comportant une importante station balnéaire.

Habité entre le 1er et le 6ème siècle, ce site fût finalement abandonné et les derniers habitants se sont établis le long de la Vallée du Croult, à l'emplacement de l'actuel village.

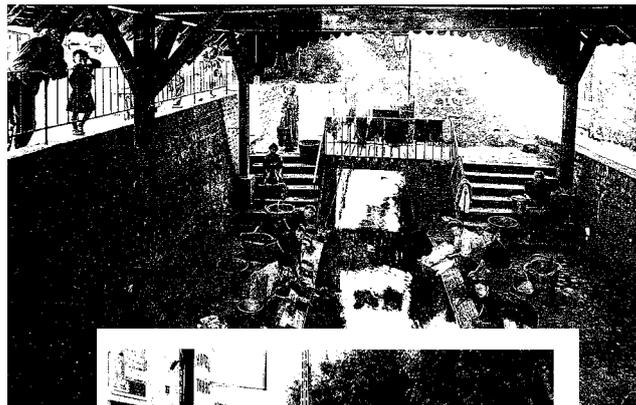
Jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, Le Thillay est un village au caractère exclusivement rural bénéficiant d'une forte activité agricole.

C'est à partir de la Libération que le développement économique du village s'enclenche. Il s'est accompagné du lotissement progressif des terrains agricoles, notamment dans les quartiers dits des Grands Champs, de l'Avenir et du Château.

Au début des années soixante, un ensemble immobilier en copropriété a été réalisé, participant à l'accroissement sensible de la population locale.

Dans les années 1980 et 1990, la réalisation d'une zone d'aménagement concerté (ZAC), au lieu-dit des Courbéantes, s'ajoutant à un processus de construction neuve sur des surfaces plus réduites qu'auparavant, a contribué à accroître davantage la population du village.

Aujourd'hui, la commune de Le Thillay est devenue une ville de plus de 4 500 habitants, selon l'INSEE. La ville s'est enrichie d'infrastructures modernes et pratiques telles qu'un gymnase, un stade...



1

PRÉSENTATION

DE LA COMMUNE DE LE THILLAY

LES DIFFÉRENTS SITES DE LA VILLE

L'ÉGLISE

L'église Saint-Denys de Le Thillay est une église catholique paroissiale qui fut construite sur les ruines d'un ancien sanctuaire celtique.

Elle fut par la suite un lieu de culte gallo-romain.

L'église date presque entièrement du **XVI^e siècle**, et est représentative de la reconstruction après la Guerre de Cent Ans.

L'intérieur est sobre et comporte des colonnes cylindriques demi-engagées (*partiellement encastrées dans le mur*). Les clés de voûtes pendantes sont particulièrement ouvragées.

De nombreux objets présentent un intérêt patrimonial : des statues (*Saint-Denys, le Christ en croix ou encore le Saint Jean et la Vierge en Majesté*).

L'église Saint-Denys a été inscrite aux monuments historiques par arrêté du 5 novembre 1965.

Elle fait partie d'un regroupement paroissial avec les villes de Fontenay-en-Parisis, Goussainville et Vaud'herland.



LE LAC

Le Lac, historiquement faisait partie du domaine du château. Il prend sa source à Goussainville, la ville voisine, dans les anciennes cressonnières.

Durant de nombreuses années, il fut le centre des fêtes du village autour duquel étaient organisés des animations, des jeux et des baignades.

Progressivement, une vie sociale s'est structurée autour de ce site qui fût classé en 1974. Dès lors, le lac fut protégé et aménagé en conséquence.

Aujourd'hui, le Lac est reconnu comme un lieu de quiétude pour les thillaysiens.

Il est très apprécié des pêcheurs et des promeneurs.



1

PRÉSENTATION

DE LA COMMUNE DE LE THILLAY

LES JARDINS FAMILIAUX DE LA COMMUNE

Les jardins familiaux de la commune de Le Thillay ont été initiés depuis 2017. Ils sont gérés par les services municipaux.

Les jardins familiaux sont une partie importante de la politique des espaces verts de la ville.

En effet, 54 parcelles de jardin d'une superficie d'environ 100 m² sont louées pour une durée d'un an renouvelable.

Les jardins familiaux sont aménagés de manière à offrir un cadre agréable et propice à la culture.

Chaque parcelle est équipée d'une cabane de jardin et d'un point d'eau mutualisé.

Les jardins sont également sécurisés pour éviter les intrusions et les vols.

La ville de Le Thillay souhaite encourager les habitants à s'impliquer dans la politique de développement durable en pratiquant le jardinage écologique dans les jardins familiaux.

L'équipe municipale souhaite transformer les jardins familiaux en jardins éco-familiaux, en intégrant :

- des espaces potagers,
- des composteurs,
- des récupérateurs d'eau de pluie.

Les jardiniers seront ainsi encouragés à utiliser des engrais naturels, à pratiquer la culture biologique et à ne pas utiliser de pesticides nocifs pour l'environnement.

En 2024, un règlement intérieur a été adopté par le conseil municipal permettant ainsi l'installation des nouveaux jardins éco-familiaux.



QUELQUES

CHIFFRES



54 PARCELLES

AVEC 1 POINT D'EAU ET UN CHALET



100 m²

PAR PARCELLE

1

PRÉSENTATION

DE LA COMMUNE DE LE THILLAY



B - LA FEUILLE DE ROUTE : PROJET D'ADMINISTRATION

Un projet d'administration (PA) est un document fédérateur, un socle commun à l'ensemble des agents de la collectivité, rappelant les valeurs dans lesquelles chaque agent municipal doit évoluer, le rôle de chaque composante de l'administration et son engagement pour le service public.

Ce projet constitue le fil rouge du travail et vise clairement à se donner les moyens de dépasser les contraintes pour réaliser efficacement le programme municipal, et donc, répondre aux aspirations des thillaysiens, comme exprimé lors de la dernière élection municipale.

Le projet d'administration intitulé **#LETHILLAYAVANCE** constitue parfaitement la déclinaison opérationnelle du projet politique porté par Patrice Gebauer et son équipe municipale.

Le PA définit les grands enjeux, les objectifs, les projets et actions à mener jusqu'à la fin du mandat.

Cette feuille de route regroupe 5 orientations stratégiques déclinées en actions opérationnelles détaillées comme suit :



2

UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE NATIONAL

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2025, présenté en Conseil des ministres le jeudi 10 octobre, inquiète les acteurs du monde local.

La Cour des comptes a récemment suggéré des mesures d'austérité drastiques telles que :

- ⇒ La suppression de postes de fonctionnaires,
- ⇒ La désindexation des valeurs locatives,
- ⇒ La diminution des dotations dédiées à l'investissement.

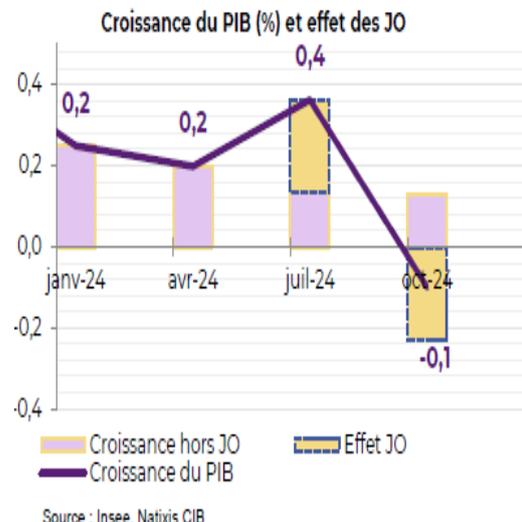
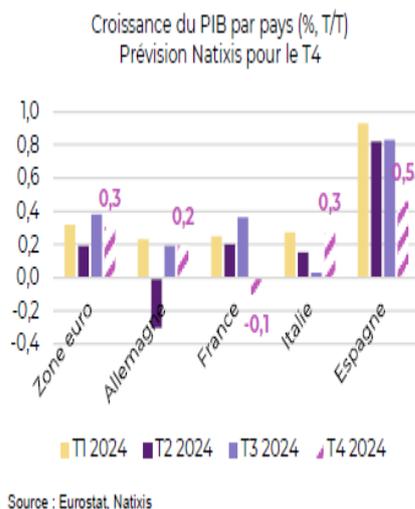
Ces mesures pourraient mettre à mal les finances locales et nécessiter une révision profonde des stratégies budgétaires pour 2025.

PRÉVISIONS DU PIB

Nous anticipons une croissance du PIB de 1.1% en 2025.

La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3eme trimestre.

Pour 2025, notre prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement.



2

UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE

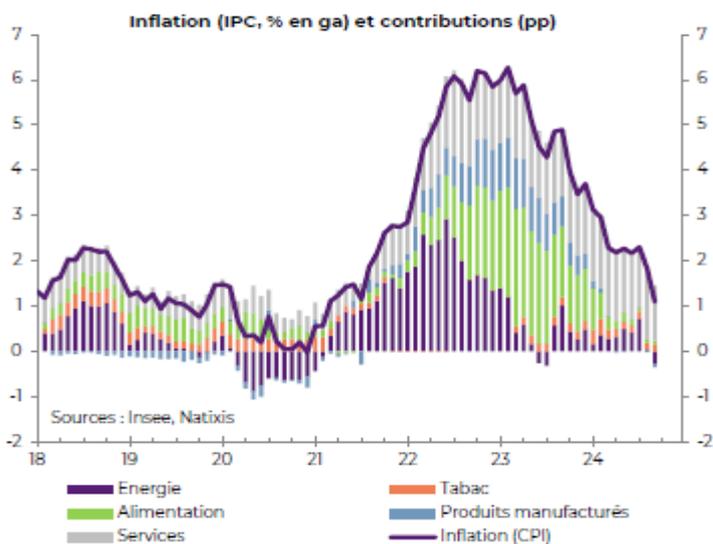
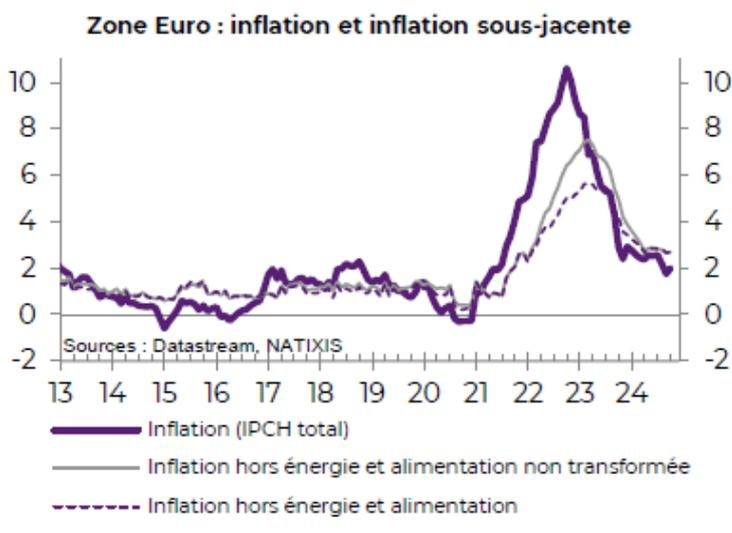
ET BUDGÉTAIRE NATIONAL

PRÉVISIONS DE L'INFLATION

L'inflation reste une préoccupation majeure.

Selon les dernières prévisions de l'INSEE, elle est estimée à 2.1% en moyenne.

Cette estimation reflète une baisse par rapport au niveau élevé de 2023, où l'inflation avait atteint 5%.



L'inflation sous-jacente est restée stable à 2.7% montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services, tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0.4% à 0.5% en glissement annuel.

L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise.

En 2025, l'INSEE prévoit un niveau d'inflation à 1.8%.



Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 60.6 milliards € en 2025 pour ramener le déficit public à 5%.

Il comprend un effort de 41.3 milliards € de réduction des dépenses et 19.3 milliards € de hausses d'impôts avec une croissance du PIB à 1.1%.

2

UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE NATIONAL

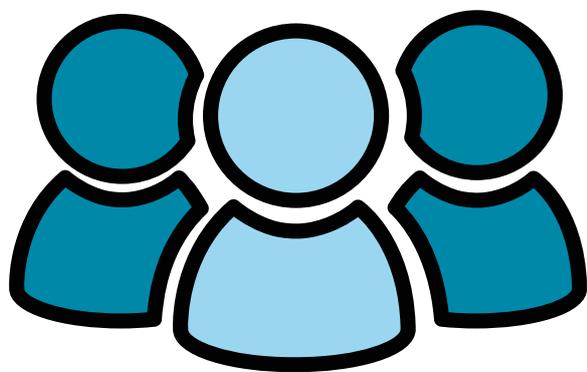
LE TAUX DE CHÔMAGE EN FRANCE

Pour 2025, les prévisions indiquent une légère hausse du taux de chômage, qui pourrait atteindre 7.8%.

Cette augmentation est attribuée à des conditions économiques incertaines et à des ajustements structurels sur le marché du travail.

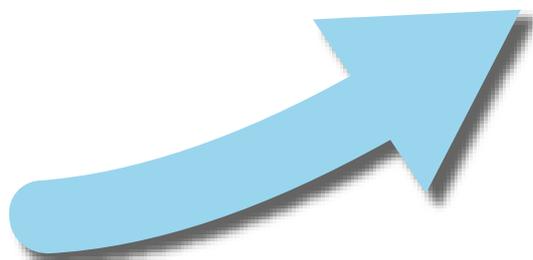
Le Projet de loi de finances 2025 prévoit une baisse des crédits sur la mission Travail et emploi.

L'enveloppe est réduite à 2,35 milliards d'euros, soit une baisse de près de 10 % par rapport à celle de 2024.



CHOMAGE

LÉGÈRE HAUSSE DU TAUX de 7.8%



3

PROJET DE LOI DE FINANCES

2025

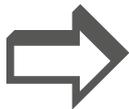
La loi de Finances pour 2025 présente les orientations budgétaires de l'Etat français pour l'année à venir. Elle s'est construite dans un contexte politique inédit, à la suite de la dissolution de l'assemblée nationale en juin.

Depuis, le manque de majorité absolue rend plus qu'incertaine l'issue des orientations proposées.

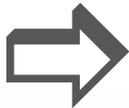
LES PRINCIPALES MESURES APPLIQUÉES À L'ÉTAT

Des réductions de dépenses sont prévues dans de nombreux domaines comme ceux du travail, de la santé ou de l'aide publique au développement.

Les mesures de réduction des dépenses touchent notamment les postes de fonctionnaires d'état :



SUPPRESSION DE POSTES DE FONCTIONNAIRES D'ÉTAT
*donc 4030 postes dans l'éducation nationale et
883 postes au ministère du travail.*



CRÉATION DE 2000 POSTES D'AESH
*(accompagnant des élèves en situation d'handicap)
et 1709 postes essentiellement dans les ministères des armées,
de la justice et de l'enseignement supérieur et de la recherche.*



3

PROJET DE LOI DE FINANCES

2025

LES PRINCIPALES MESURES POUR LES ENTREPRISES

*CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES
d'environ 400 entreprises qui ont un chiffre d'affaires
supérieur à 1 milliards d'euros ;*

*EDF SERA REDEVABLE D'UN DIVIDENDE EXCEPTIONNEL
et une taxe sera imposée aux grandes entreprises de fret maritime ;*

*SUSPENSION DE LA BAISSÉ DE LA CVAE.
Sa suppression, prévue en 2026, est repoussée à l'année 2030 ;*

FISCALISATION DES RACHATS D'ACTIONS ;

*BAISSE DES AIDES À L'APPRENTISSAGE
et aux contrats aidés.*



3

PROJET DE LOI DE FINANCES

2025

LES PRINCIPALES MESURES POUR LES PARTICULIERS

AUGMENTATION DE LA TAXE SUR L'ÉLECTRICITÉ ;

*REPORT AU 1ER JUILLET DE L'INDEXATION SUR L'INFLATION
des pensions de retraite ;*

*BAISSE DU REMBOURSEMENT DE LA CONSULTATION
CHEZ LE MÉDECIN (60% au lieu de 70%) ;*

*INSTAURATION D'UNE CONTRIBUTION
« temporaire et exceptionnelle » (3ans) pour les ménages
les plus aisés dont le taux d'imposition est en dessous de 20% ;*

*SUPPRESSION DE LA NICHE FISCALE pour les loueurs
en meublé non professionnel ;*

*UN MALUS ALOURDI POUR LES VOITURES THERMIQUES
et un bonus pour les voitures électriques ;*

HAUSSE DE LA TAXE SUR LES BILLETS D'AVION ;

LA TVA RÉDUITE SUR LES CHAUDIÈRES À GAZ SUPPRIMÉE ;

*PRÊT À TAUX ZÉRO ÉTENDU à l'ensemble du territoire
pour les primo-accédants ;*

*UNE REVALORISATION DE 2% DES TRANCHES D'IMPÔTS
sur le revenu pour limiter les effets de l'inflation.*

3

PROJET DE LOI DE FINANCES

2025

AUTRES MESURES



LA MINORATION DE VARIABLES D'AJUSTEMENT
dont la dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) pour un montant de 487M€,



UNE PREMIÈRE HAUSSE DES COTISATIONS AUPRÈS DE LA CNRACL
pour un montant de 1.3Mds € pour les employeurs territoriaux en 2025,



LA BAISSSE DES CRÉDITS DU FONDS VERT,



PÉRENNISATION DES DEUX HAUSSES SUCCESSIVES
de l'enveloppe relative à la DGF,



LES DOTATIONS D'INVESTISSEMENTS
seront également stabilisées au même niveau que 2024.



LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

Pour l'année 2025, plusieurs évolutions réglementaires auront un impact direct sur la rémunération des fonctionnaires territoriaux et, par conséquent, sur la masse salariale des collectivités. Voici les principaux changements à considérer :

AUGMENTATION DES COTISATIONS CNRACL

Le régime de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (CNRACL) fait face à un déficit croissant, atteignant 2,5 milliards d'euros en 2023, avec des prévisions de creusement jusqu'à 11,1 milliards d'euros en 2030.

Pour pallier cette situation, une hausse progressive des taux de cotisation est envisagée. Bien que les taux précis pour 2025 ne soient pas encore définitivement arrêtés, des augmentations annuelles de l'ordre de 3 points pourraient être mises en place jusqu'en 2028.

Cette mesure entraînerait une croissance des dépenses de personnel comprise entre +1,5 % et +2 % pour l'exercice 2025.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC) - PRÉVOYANCE

À compter du 1^{er} janvier 2025, la participation obligatoire des employeurs territoriaux à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance entre en vigueur.

Les employeurs devront prendre en charge au moins 50 % de la cotisation prévoyance, garantissant une couverture de 90 % du revenu net (traitement indiciaire + NBI + régime indemnitaire) en cas d'incapacité temporaire de travail ou d'invalidité permanente.

Cette nouvelle obligation se traduira par une augmentation des charges pour les collectivités, impactant directement la masse salariale.

RETOUR AU TAUX NORMAL DE COTISATION URSSAF MALADIE

Les agents titulaires des collectivités territoriales affiliés à la CNRACL verront le taux de cotisation d'assurance maladie revenir au taux normal de 9,88 % en 2025. Cette évolution pourrait amplifier l'impact financier sur les dépenses de personnel des collectivités.

NON-RECONDUCTION DE LA GIPA

La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) ne sera pas reconduite en 2025.

REVALORISATION DES ALLOCATIONS CHÔMAGE

Les allocations chômage ont été revalorisées de 1,2 % au 1^{er} juillet 2024. Bien que cette mesure concerne principalement les bénéficiaires, elle peut indirectement influencer les politiques salariales des collectivités, notamment en matière de gestion des contractuels.

CES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES NÉCESSITENT UNE ANTICIPATION ET UNE ADAPTATION DES BUDGETS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR L'ANNÉE 2025, AFIN DE MAÎTRISER L'IMPACT SUR LA MASSE SALARIALE TOUT EN GARANTISSANT UNE GESTION EFFICACE DES RESSOURCES HUMAINES.

4

BUDGET PRINCIPAL

DE LA VILLE

L'objectif de la Municipalité pour le budget 2025 est de maintenir comme en 2024 une marge d'auto financement en maîtrisant les dépenses de fonctionnement mais en diminuant les dépenses d'investissement afin d'assurer un service public communal de qualité.



A - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - Les recettes réelles de fonctionnement au 31/12/2024



	REALISE 2023	REALISE 2024
CHAPITRE 013	23 440.90€	80.132,58 €
CHAPITRE 70 Produits des services	296 895.87 €	372 141.87 €
CHAPITRE 73 Impôts et taxes	5 739 177.37 €	5 796 725.39 €
CHAPITRE 74 Dotations et participations	846 667.55 €	825.996,81 €
CHAPITRE 75 Autres produits de gestion	99 455.09 €	81 524.13 €
CHAPITRE 76 Produits de participations	11 €	12 €
CHAPITRE 77 Produits exceptionnels	0 €	0 €
TOTAL RRF	7 907 659.66 €	8 089 490.25 €

DONT 902 011.88€
D'EXCEDENT BUDGETAIRE

DONT 932 957.47€
D'EXCEDENT BUDGETAIRE

4

BUDGET PRINCIPAL

DE LA VILLE

ANALYSES COMPLÉMENTAIRES

▪ LE CHAPITRE 013

enregistre une forte augmentation de remboursement sur la rémunération du personnel. Un travail important a continué d'être engagé par le service des ressources humaines pour récupérer une partie des salaires des agents en longue maladie ou accident du travail auprès des assureurs.

QUELQUES CHIFFRES :

2022 : 6 761.03 €

2023 : 23 440.90 €

2024 : 80 132.58 €

▪ LE CHAPITRE 70

connait une forte augmentation de 75 246 €.

Il y a eu 324 888.32 € provenant des activités communales dont 20 609.32 € de produits issus des activités culturelles et 304 279 € pour les redevances du service périscolaires (cantines et centre de loisirs).

▪ LE CHAPITRE 73

concernent les produits de la fiscalité des ménages. Pour 2024, le chapitre 73 est en légère augmentation.

QUELQUES CHIFFRES :

2022 : 5 378 058.38 €

2023 : 5 739 177.37 €

2024 : 5 796 725.39 €

Pour rappel, la municipalité s'est engagée tout au long du mandat à ne pas augmenter les taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties pour préserver le pouvoir d'achat des thillaysiens.

▪ LE CHAPITRE 74

concerne les dotations et participations. En 2024, il a légèrement diminué.

En effet, montant de la CAF s'élève à 283 995.85 € (282 103.20€ pour l'ensemble de l'année 2023).

Par ailleurs, le montant concernant le fond de compensations pour les nuisances aériennes a baissé en 2024 soit 78 060.29 € contre 88 940.67€ pour 2023.



4

BUDGET PRINCIPAL

DE LA VILLE

ANALYSES COMPLÉMENTAIRES

▪ LE CHAPITRE 75

regroupe les revenus des immeubles et jardins familiaux.

Un travail important a été mené pour restructurer la réglementation ainsi que l'encadrement des paiements, des renouvellements et des impayés.

Un nouveau règlement a été adopté par le conseil municipal permettant ainsi la réévaluation des loyers des jardins.

La légère baisse se traduit par des jardins non attribués (12 ne sont pas attribués au 31/12/2024).

QUELQUES CHIFFRES :

2022 : 76 607.40 €

2023 : 99 455.09 €

2024 : 81 524.13 €

▪ LE CHAPITRE 77

concerne tous les produits qui ne se rapportent pas à la gestion courante et normale de l'activité d'une collectivité désignés par « produits exceptionnels ».

Il peut ainsi s'agir des pénalités fournisseurs perçues, des dégrèvements d'impôts, des produits sur exercices antérieurs, des produits de cessions d'éléments d'actifs ou encore d'autres produits exceptionnels.

Pour l'année 2024, la chapitre 77 n'enregistre aucune recette.



4

BUDGET PRINCIPAL

DE LA VILLE

2 - Les principales dépenses réelles de fonctionnement au 31/12/2024

Les dépenses réelles de fonctionnement restent stables avec une légère augmentation sur 2024 en raison du coût élevé de l'énergie et des matières premières impactant ainsi notre budget.

	REALISE 2023	REALISE 2024
CHAPITRE 011 Charges à caractère général	2 156 348.23 €	2 461 175.61 €
CHAPITRE 012 Charges de personnel	3 315 740.53 €	3 611 945.33 €
CHAPITRE 014 Atténuation de produits	47 053.00 €	40 282.00 €
CHAPITRE 65 Autres charges de gestion courante	403 516.88 €	426 200.60 €
CHAPITRE 66 Charges financières	129 254.50 €	118 612.80 €
CHAPITRE 67 Charges exceptionnelles	91.24 €	100.00 €
CHAPITRE 68 Dotations aux amortissements	0.00 €	0.00 €
TOTAL RRF	6 052 004.38 €	6 658 316.34 €



Soit une augmentation
de + 606 311,96 €
par rapport au réalisé 2023.

4

BUDGET PRINCIPAL

DE LA VILLE

ANALYSES COMPLÉMENTAIRES

•LE CHAPITRE 011 :

est en hausse de + 304 827.38 €.

Ce chapitre concerne les charges à caractère général portant sur le fonctionnement de l'institution et des services.

Les dépenses sont en augmentation par rapport à 2023 en raison du coût élevé des matières premières, de l'énergie ou de certaines prestations de service.

Afin d'endiguer ces tendances haussières, la Ville s'engage dans une orientation budgétaire de prudence par la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement.



4

BUDGET PRINCIPAL

DE LA VILLE : BILAN 2024

LE CHAPITRE 012 :

concerne les charges directes et indirectes relatives au personnel communal.

Le BP 2024 prévoyait initialement **3 542 500 €**, et les dépenses pour l'année sont à **3 611 945.33 €** dont **224 158.16 €** pour le paiement de la police intercommunale.



FACTEURS IMPACTANT LA MASSE SALARIALE EN 2024 :

- **L'évolution positive du glissement vieillesse** technicité (GVT) qui est estimé à environ 1,9% de la masse salariale au 31/12/2024 contre 1,5% en 2023.

- **Intégration de deux apprentis** sur l'exercice 2024.

- **Création de postes** dont les recrutements ont été opérés en 2024 :
 - Responsable informatique,
 - ASVP,
 - points écoles.

- **Remplacement d'agents permanents :** Accueil, restauration scolaire, centres de loisirs.

- **Coûts imprévus liés aux élections :** L'année 2024 a été marquée par plusieurs scrutins électoraux, générant des dépenses exceptionnelles en termes de personnel temporaire, d'heures supplémentaires, et de mobilisation logistique.

- **Augmentation du nombre des saisonniers :**

	2023	2024
NOMBRE DE SAISONNIERS	5	8
TOTAL SALAIRES BRUTS	7 528,27 €	23 215,35 €
TOTAL COTISATIONS	3 282,34 €	10 036,09 €

4

BUDGET PRINCIPAL

DE LA VILLE

ANALYSES COMPLÉMENTAIRES

▪ **LE CHAPITRE 014** correspond au Fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Le FPIC, a pour objectif de créer une solidarité financière pour atténuer les disparités de richesse entre les territoires.

Cette année, il est constaté une baisse du montant de 6 771€ par rapport au réalisé 2023.

▪ **LE CHAPITRE 65** correspond aux autres charges de gestion courante. Les dépenses sont en hausse.

Le montant budgété pour 2024 s'élevait à 433 500€.

Seuls 426 200,60 € ont été dépensés au 31/12/2024.

En 2024, la commune avait voté une enveloppe globale d'un montant de 90 000€ au titre des subventions à allouer aux associations culturelles et sportives de la ville. La totalité de la somme a été versée.

En 2024, des subventions exceptionnelles ont été attribuées conformément au nouveau règlement adopté par le Conseil municipal.

Ces subventions exceptionnelles ont permis de financer des projets associatifs et des opérations de solidarité.

En effet, des subventions exceptionnelles ont été attribuées à la Croix-Rouge pour soutenir Mayotte et au Téléthon.

▪ **LE CHAPITRE 66** est en baisse.

Le capital de la dette payé en 2024 s'élève à 527 831,03 € contre 520 055,21€ en 2023.

Les intérêts de la dette payés en 2024 s'élèvent à 120 378,88 € contre 131 035,17€ en 2023.

La prudence est de mise pour 2025 considérant les taux variables.

▪ **LE CHAPITRE 67** correspond aux charges diverses. Cette année la commune n'a pas eu besoin de régulariser de dossier, mis à part une annulation partielle d'un titre sur la régie scolaire d'un montant de 100 euros.

EN RÉSUMÉ :

pour l'année 2024, pour la section de fonctionnement :

- **EN DÉPENSE**, le BP 2024 prévoyait **7 490 000 €**.

Or, les dépenses réalisées s'élèvent à **7 103 536,15 €** (ce résultat comprend le 042 « opérations d'ordre » qui correspond aux amortissements et aux opérations de cessions d'immobilisations pour 445 219,81 €).

- **EN RECETTE**, le BP 2024 prévoyait **7 490 000 €**.

Or, les recettes perçues s'élèvent à **8 089 490,25 €** (ce résultat comprend le 002 « résultat de fonctionnement » pour 932 957,47€).

Ce qui nous donne **UN RÉSULTAT POSITIF provisoire d'exercice de + 985 954,10 €**

Une marge d'autofinancement est donc dégagée grâce aux efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

4

BUDGET PRINCIPAL

DE LA VILLE

3 - LA FISCALITÉ

RAPPEL DES TAUX 2024 :

Les taux n'ont pas évolué depuis le début du mandat conformément aux engagements de la municipalité.



35.35 %



48.33 %

B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - Les dépenses d'investissement

En 2024, plusieurs dépenses d'investissement ont été engagées telles que :



LA PHASE 2 PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT
DES ALLÉES DU CIMETIÈRE

150 759 €



LA PHASE 2 PORTANT SUR LE DÉPLOIEMENT
DE LA VIDÉO PROTECTION ET DE
LA FIBRE RÉSEAUX CÂBLÉS

351 740 €



AU NIVEAU DES ÉCOLES :

SAMUEL PATY : REMPLACEMENT DU PORTAIL

15 378 €

SIMONE VEIL : CRÉATION ZONE D'ATTENTE, PLANTATIONS
ARBRES ET DIVERS AMÉNAGEMENT ET AGENCEMENT

46 925 €

ARNAUD BELTRAME : INSTALLATION ALARME PPMS

2 275 €



RÉHABILITATION DU PAVILLON
POUR INSTALLER LES SERVICES TECHNIQUES

139 636 €



ACHAT VÉHICULE ÉLECTRIQUE

49 675 €



TRAVAUX D'ENTRETIEN TOITURE
SUR LE COMPLEXE SPORTIF

8 606 €



AU NIVEAU DE LA VOIRIE :

AVENUE PASTEUR : RÉFECTION TOTALE DE LA VOIRIE

110 961 €

AVENUE DES VIOLETTES / TOURNELLES :
PAUSE DE CANDÉLABRES

18 783 €

OPÉRATION DE REMPLACEMENT
ÉCLAIRAGE PUBLIC - PHASE 1

169 622 €



TRAVAUX DE RÉHABILITATION
DES LOGEMENTS COMMUNAUX

35 200 €



REFONTE DE L'INFRASTRUCTURE
INFORMATIQUE - PHASE 1

20 400 €

Les dépenses d'investissement prévues au BP 2024 s'élèvent à **2 639 790 €** pour un réalisé de dépenses réelles d'investissement à **1 861 149 €** (* or chapitre 041 opération d'ordre).

4

BUDGET PRINCIPAL

DE LA VILLE

2 - Les recettes d'investissement

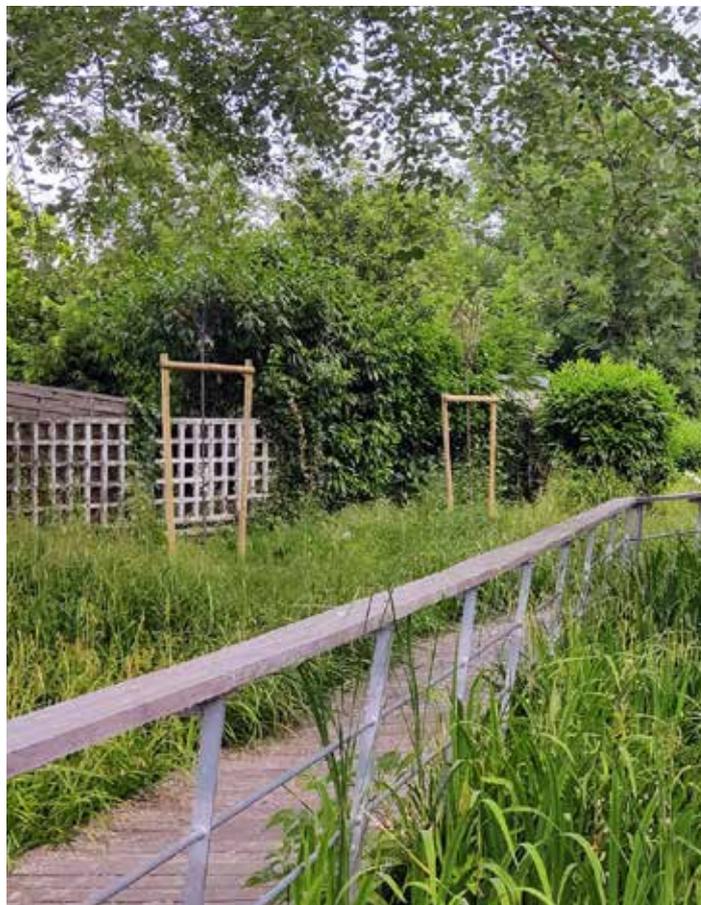
Les recettes d'investissement budgétisées pour l'année 2024 s'élèvent à 2 639 790 €
Dont :

- L'excédent d'investissement reporté de 737 605.56 € ;
- Dotations, fonds divers et réserves : 1 067 304.69 € ;
- De l'amortissement de 549 879.75 € ;
- Subventions d'investissement : 285 000 € ;

Les recettes perçues pour l'année 2024 s'élèvent à 1 868 355.68 €.

Ce qui nous donne un résultat positif provisoire d'exercice de +7 206.68 €.

(* or chapitre 041 opération d'ordre).



3 - La structure de la dette communale

« L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité.

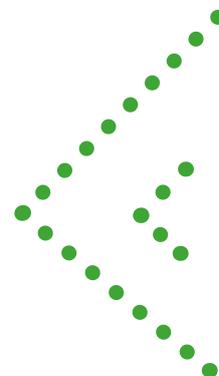
Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Compte tenu du fait que la commune n'a pas emprunté depuis 2019, le niveau de l'endettement est en baisse constante depuis cette date.

Il atteint malgré tout un montant de 5,51M€ ce qui, rapporté au nombre d'habitants, est d'un niveau très nettement supérieur au niveau moyen des communes de même strate démographique en Ile-de-France (1 191€/ hab. contre 655€/hab.).

Le ratio d'endettement en années de produits réels de fonctionnement est de 0,85. Il s'éloigne, depuis 2021, du seuil critique de 1. »

Extrait de l'analyse financière 2018 - 2022 établie par la trésorerie principale de Garges les Gonesse.



5

LES ORIENTATIONS

DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget 2025 devra répondre à la feuille de route de la mandature.

Dans cette perspective, il s'agira en 2025 d'organiser le budget autour de plusieurs axes fondamentaux :

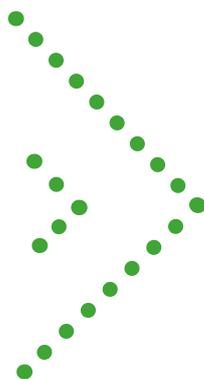
- Un maintien des efforts réalisés concernant les dépenses de fonctionnement malgré les difficultés que le pays rencontre avec notamment la hausse des prix de l'énergie et des matières premières.

- Suivi et coordination du programme pluriannuel d'investissement adopté dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'administration.

Cet outil permet de stabiliser les dépenses d'investissement en poursuivant l'ambition de la municipalité d'améliorer le cadre de vie des thillaysiens et de renforcer le service public.

- Garder une vigilance accrue face aux contraintes économiques qui pèsent sur les finances locales et poursuivre la recherche de subventions.

- Stabilité des impôts directs.



5

LES ORIENTATIONS

DU BUDGET PRIMITIF 2025

A - LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS

Malgré la poussée inflationniste qui affecte très fortement l'évolution des dépenses, la Ville réitère sa politique volontariste en faveur de l'investissement grâce à une recherche efficace de recettes et à la préservation de l'autofinancement par des mesures de sobriété budgétaire.

L'année 2025 verra la poursuite d'un ambitieux programme de travaux portés par l'équipe municipale lié à des besoins structurels importants sur le territoire de la commune afin de préserver le patrimoine communal et améliorer le cadre de vie des thillaysiens.

DES INVESTISSEMENTS POUR UN CADRE DE VIE REVITALISÉ :

Près d'**1,5 millions d'euros** hors remboursement de la dette et écritures d'ordre seront utilisés pour les grands chantiers et projets. La prévision budgétaire 2025 concernant le remboursement en capital de la dette est estimée à **526 000 €**.



VOIRIE

Plan de voirie - Phase 1	185 000 €
Réfection Henri Dunant	440 000 €
Aménagement PMR trottoirs et stationnement Maurice Berteaux	91 000 €
Déploiement de la fibre et interconnexion des bâtiments communaux	33 000 €



SÉCURITÉ

Installation d'un poste de Police Municipale	286 000 €
Déploiement de la vidéosurveillance - Phase 3	145 000 €



CADRE DE VIE

Remplacement toiture maternelle A. Beltrame	60 000 €
Réfection complète des éclairages du stade municipal	46 000 €
Réfection de la toiture du gymnase municipal	45 000 €

5

LES ORIENTATIONS

DU BUDGET PRIMITIF 2025

COMMENT SERONT FINANCÉS CES INVESTISSEMENTS ?

▪ L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ

Un virement de la section de fonctionnement de 852000€.

Il correspond à l'autofinancement de la commune, c'est-à-dire à la capacité de la commune à financer ses investissements sur ses fonds propres.

▪ LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS :

Elles sont estimées à **350 000 €** pour l'exercice 2025.

L'application du nouveau plan comptable M57 depuis le 1er janvier 2023, impose un amortissement des biens au « prorata temporis » et non en annuités pleines comme auparavant.

Néanmoins, l'application de cette règle ne remet pas en cause les plans d'amortissement en cours.

▪ LES DOTATIONS ET FONDS DIVERS :

Elles sont constituées essentiellement :

- Du FCTVA (fonds de compensation de la TVA) estimé à 118 000€ pour 2025 ;

- De la taxe d'aménagement estimé à 210 000€ pour 2025.

▪ LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

La commune s'attache systématiquement à rechercher des sources de financement externes pour financer ses investissements, accompagnement financier indispensable à la réalisation du Plan pluriannuel d'investissement.

L'inscription budgétaire est ainsi portée à 595 000€ pour l'exercice 2025.



Ces financements proviennent essentiellement de l'Etat dans le cadre de la DETR / DSIL ou Fonds verts ainsi que de la Région et du Département.

Pour la deuxième année consécutive, la Ville n'aura pas recours à l'emprunt.

L'objectif affiché de la municipalité est de ne pas recourir à l'emprunt tout au long du mandat.

5

LES ORIENTATIONS

DU BUDGET PRIMITIF 2025

B - LES PROJETS 2025 À DESTINATION DU PERSONNEL

La commune poursuivra en 2025, les projets ambitieux à destination du personnel communal engagé depuis le début du mandat.

La mise en œuvre du projet d'administration en 2023 a permis d'adopter un agenda social pluriannuel qui sert de boussole dans la conduite du changement et la transformation de la collectivité.

Plusieurs recrutements seront menés en 2025 : Policiers municipaux, ASVP et un responsable urbanisme.

Pour 2025, le RIFSEEP sera appliqué sur les paies suite à l'adoption des modalités de mise en œuvre par le conseil municipal du 18 décembre 2024.

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) et la participation obligatoire des employeurs seront des dossiers menés au premier semestre 2025.

L'année 2024 a été marquée par l'adoption des lignes directrices de gestion, de la mise en place du RIFSEEP et par le cadrage du télétravail.

En 2025, la collectivité poursuivra son ambition RH en cadrant le compte personnel de formation et en mettant en place pour les agents un dispositif d'accompagnement à la préparation aux concours de la fonction publique territoriale.

C'est pourquoi, le budget formation du personnel a été une nouvelle fois augmenté pour permettre la montée en compétences des collaborateurs et asseoir la fonction managériale dans la collectivité.



6

ANNEXES

PROJECTION SECTION D'INVESTISSEMENT 2025

BUDGET PRIMITIF 2025 : COMMUNE DE LE THILLAY
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opérations		BUDGET 2024	RAR	PROPOSITION 2025
DI Opé 5000 MAIRIE		16 500,00 €		0,00 €
020/21848	Divers Mobiliers	1 500,00 €		0,00 €
020/2188	Achat de Guirlandes de Noël	15 000,00 €		
020/21534	Installation disjoncteur + Tirages de cables pour foodtrucks	0,00 €		
DI opé 5001 CENTRE ADOS		20 881,12 €		2 000,00 €
020/21848	Divers mobiliers	20 881,12 €		2 000,00 €
DI Opé 5002 CENTRE DE LOISIRS		13 704,85 €		12 000,00 €
331/21351	Création abris extérieur , dalle béton et réhabilitation cheminement piéton	3 000,00 €		0,00 €
331/21841	Autres matériels de bureau et mobiliers Poulbots	0,00 €		1 000,00 €
331/21841	Divers matériels de bureau et mobiliers Gambadous			1 000,00 €
331/2188	Travaux Divers	10 704,85 €		10 000,00 €
DI Opé 5003 ZA DES GRANDS CHAMPS		0,00 €		29 500,00 €
845/21534	Phase 2 - ZA les Grands Champs zone A PARK	0,00 €		29 500,00 €
DI Opé 5006 EGLISE - CIMETIERE		180 000,00 €		0,00 €
025/2312	Aménagement des allées du cimetière PHASE 2	155 000,00 €		
025/2312	Processus de reprise de concession	15 000,00 €		
025/21534	Installation électrique de l'Eglise	10 000,00 €		
DI Opé 5007 SECURITE		439 655,97 €	11 157,00 €	177 000,00 €
12/21578	Fourniture et pose de caméras de surveillance	205 000,00 €		
12/21578	Fourniture et pose de caméras de surveillance - deployment fibre réseaux cablés phase 2 MP	0,00 €		145 000,00 €
12/21568	Mise aux normes des extincteurs : remplacement sur divers batiments	15 955,97 €		10 000,00 €
12/21578	Mise en sécurité installation alarmes nouveau services techniques autres équipements	10 000,00 €		
12/21578	Uniformisation alarme intrusion club ados/Hotel de ville			10 000,00 €
12/21351	Installation Police Municipale (Ancienne poste place du 8 Mai 1945)	180 000,00 €		
12/2158	Achat capteurs C02 pr conformité obligatoire surveillance qualité de l'air intérieur	5 000,00 €		
12/2031	Etudes E CONEX	23 700,00 €	11 157,00 €	12 000,00 €
DI Opé 5008 RESTAURANT MUNICIPAL		16 000,00 €	2 662,57 €	16 400,00 €
281/21351	Travaux divers : équipements anti-panique	10 000,00 €		0,00 €
281/2188	Acquisition matériel : étiqueteuse, armoire froide, bain marie	6 000,00 €	2 662,57 €	11 200,00 €
281/21351	Rehabilitation des voillages satellite beltrame			5 200,00 €
DI Opé 5009 ECOLE SAMUEL PATY (ECE)		18 000,00 €		850,00 €
212/2128	Travaux divers : remplacement portail école	10 000,00 €		0,00 €
212/21841	Divers Mobiliers	5 000,00 €		
212/2158	Installation alarme PPMS	3 000,00 €		
212/21841	Vitrine d'affichage scolaire			850,00 €
DI Opé 5010 ECOLE SIMONE VEIL (EV)		56 728,94 €	1 594,75 €	20 500,00 €
212/21351	Travaux divers	10 000,00 €		10 000,00 €
212/2121	Plantation arbres	3 728,94 €		
212/2158	Installation alarme PPMS	3 000,00 €		
212/21841	Divers mobiliers : table plateau chevalet, bacs...	5 000,00 €	1 594,75 €	2 400,00 €
212/2151	Création Zone d'attente parents élèves + Bloc Anti Bélier	45 000,00 €		3 500,00 €
212/2128	Autres agencements et aménagements	0,00 €		
212/21351	Remplacement fontaine centrale sanitaire			4 600,00 €
DI Opé 5011 ECOLE ARNAUD BELTRAME (EGC)		18 000,00 €		61 000,00 €
212/2313	Ouverture d'une classe	10 000,00 €		
212/21841	Achat Mobiliers	5 000,00 €		
212/2158	Installation alarme PPMS	3 000,00 €		
212/21312	Remplacement toiture maternelle			61 000,00 €
DI Opé 5012 SALLE DES FETES PIERRE LEYDER		86 000,00 €	1 896,00 €	0,00 €
30/21351	Travaux Réhabilitation Salle Leyder	70 000,00 €	1 896,00 €	
30/2184	Achat frigo	1 000,00 €		
30/2188	Achat Matériels scéniques	15 000,00 €		
DI opé 5015 CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL		288 959,12 €	3 132,97 €	19 200,00 €
020/215731	Matériels roulants	0,00 €		
020/21578	Achat outillage espaces verts	10 229,40 €		
020/21848	Achat mobilier aménagement du pavillon CTM + PM	20 562,36 €	3 132,97 €	
020/21351	Réhabilitation pavillon ctm	163 147,36 €		
020/21828	Achat vehicule leger électrique + Véhicule PM	50 000,00 €		
020/2158	Chargeur monte charge +Pont élévateur+Compresseur d'air 300L	40 000,00 €		
020/2188	Baby foot	0,00 €		
020/215731	Achat benne poids lourds			5 000,00 €
020/2158	Achat outillage			4 500,00 €
020/21351	Uniformisation intérieur des batiments communaux			4 500,00 €
020/2152	Bornes de recharges véhicules			3 000,00 €
020/2158	Rallonge de fourche			1 800,00 €
020/2158	Transpalette			400,00 €
DI opé 5017 COMPLEXE SPORTIF		55 000,00 €	0,00 €	91 500,00 €
321/21351	Travaux toiture	50 000,00 €		
321/2188	Fourniture et pose d'un coffret à clés pour les allumages gymnase	5 000,00 €		
321/21534	Refecton complète des éclairages du stade			46 500,00 €
321/2313	Refecton de la toiture du gymnase			45 000,00 €
DI opé 5020 VOIRIES		784 000,00 €	32 511,84 €	792 400,00 €
845/2031	MO Etude Refecton tronçon rue des écoles	30 000,00 €		
845/2315	Travaux divers sur la voirie : refecton totale avenue Pasteur	408 000,00 €		
845/2315	Réfecton Avenue Hent Dunant	400 000,00 €		440 000,00 €
845/21534	Creation éclairage public sentier Courbéantes Bessieres (Mats solaire)	10 000,00 €	9 172,51 €	
845/21534	Pause de Candélabres Avenue des Violettes +Candélabres Allées des Tournelles	15 000,00 €		
845/2031	Etude Voirie MO- PPI	8 000,00 €	4 830,84 €	
845/21534	Operation remplacement Eclairage Public phase 1	185 000,00 €	5 866,49 €	
845/2152	Sécurisation Ecole des grands champs (Barrières)	18 000,00 €	12 642,00 €	
845/2152	Matérialisation du Stationnement	10 000,00 €		20 000,00 €
845/2152	Reprise des affaissements des fosses d'arbres avenue des Tilleuls			23 400,00 €
845/21534	Operation remplacement Eclairage Public phase 2			185 000,00 €
845/2315	Aménagement PMR trottoirs et stationnement Maurice Berteaux			91 000,00 €
845/21533	Deployment de la fibre et interconnexion des batiments intercommunaux			33 000,00 €
DI opé 5021 ESPACES VERTS		27 000,00 €		10 000,00 €
511/2313	Travaux Divers	5 000,00 €		5 000,00 €
511/2128	Aménagement entrées de ville et ronds points	22 000,00 €		
511/2313	Rehabilitation des cabanons des jardins familiaux			0,00 €
511/2121	Plantation arbres			5 000,00 €
DI opé 5028 POLICE MUNICIPALE		530 000,00 €		286 500,00 €
11/21313	Rehabilitation de l'ancienne poste en PM			220 000,00 €
11/21848	Ameublement du batiment			10 000,00 €
11/21561	Véhicules de PM / ASVP			50 000,00 €
11/2188	Systeme radio talky walky pour équiper les véhicules			6 500,00 €
DI Opé 5029 LOGEMENTS COMMUNAUX		50 000,00 €		0,00 €
020/2313	Travaux dans les Logements	50 000,00 €		0,00 €
DI opé 5042 COMMUNICATION		39 360,00 €		25 000,00 €
022/2051	Film vidéo d'information	19 360,00 €		
020/2188	Achat téléphone ordinateur infrastructure SI +Achat de support candélabres + structure ronds poin	10 000,00 €		
020/2184	Achat Barnums	10 000,00 €		
020/2188	Achat de support à kakémonos + fourn et pose panneaux lumineux pour centre ville, chem st den	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
DI opé 5060 INFORMATIQUE		1 000,00 €		11 000,00 €
020/2051	Concession et droits similaires : dépenses de logiciel	1 000,00 €		
020/2188 ou 2185 telep	Achat téléphone, ordinateurs infrastructures S I			10 000,00 €
Hors opé OPERATIONS FINANCIERES		530 000,00 €		609 100,87 €
01/1641	Remboursement capital	530 000,00 €		526 000,87 €
Chap 041	Régularisation de fact - Opérations neutres - Transfert			83 100,00 €
01/192 Opé d'ordre	Plus ou moins value sur cessions d'immobilisations	0,00 €		0,00 €
	TOTAL	2 639 790,00 €	52 955,13 €	2 163 950,87 €
	TOTAL BP 2025 AVEC RAR			2 216 906,00 €

6

ANNEXES

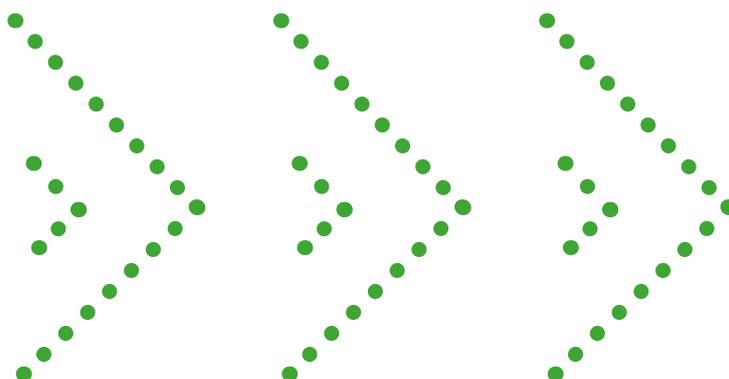
PROJECTION SECTION D'INVESTISSEMENT 2025



BUDGET PRIMITIF 2025 : COMMUNE DE LE THILLAY

RECETTES D'INVESTISSEMENT

ARTICLES	LIBELLE	BUDGET 2024	PROPOSITION 2025
RI opé 5007	SECURITE	285 000,00 €	131 250,00 €
R 01/1322	Subvention conseil régional - Vidéo protection	285 000,00 €	131 250,00 €
RI opé 5028	POLICE MUNICIPALE	- €	100 000,00 €
R 01/1322	Subvention conseil régional - Police municipale		100 000,00 €
RI opé 5020	VOIRIES		84 553,00 €
R 01/1323	Subvention départemental - Fonds verts éclairage public		81 553,00 €
R 01/1323	Subvention départemental -Bornes electriques		3 000,00 €
RI Opé 5012	SALLE DES FETES PIERRE LEYDER		200 000,00 €
R 01/1323	Fonds de concours		200 000,00 €
RI Opé 5017	COMPLEXE SPORTIF		80 000,00 €
R 01/1322	Subvention éclairage led terrain de foot		30 000,00 €
R 01/1322	Subvention toiture du gymanse		50 000,00 €
	HORS OPERATION	2 273 500,00 €	1 621 103,00 €
R 01/001	Excédent investissement reporté	737 605,56 €	7 206,68 €
R 01/10222	FCTVA	151 735,25 €	118 000,87 €
R 01/10226	Taxe d'aménagement	525 000,00 €	210 000,00 €
R 01/1068	Excedent de fonctionnement capitalisé	390 569,44 €	852 795,45 €
R / Chap 040	Opérations d'ordre et Amortissement provision antérieure	549 879,75 €	350 000,00 €
R / Chap 041	Regularisation de l'actif - Opérations neutres - Transfert		83 100,00 €
TOTAL		2 639 790,00 €	2 216 906,00 €



6

ANNEXES

PROJECTION ENDETTEMENT PLURIANNUEL

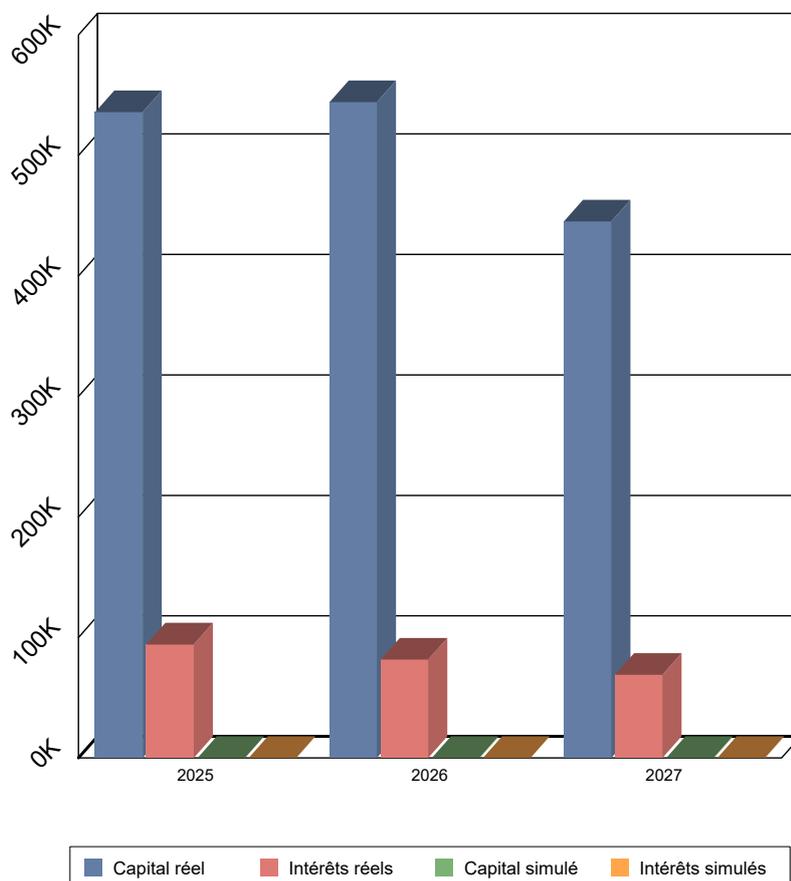
Endettement pluriannuel

205 - COMMUNE LE THILLAY

Budget : Tous les budgets - Période : du 01/01/2025 au 31/12/2027 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2025	630 114,72 €	94 190,45 €	535 924,27 €	0,00 €	0,00 €	4 416 221,68 €
2026	626 013,53 €	81 664,73 €	544 348,80 €	0,00 €	0,00 €	3 880 297,41 €
2027	514 281,62 €	69 007,63 €	445 273,99 €	0,00 €	0,00 €	3 335 948,61 €

Diagramme de remboursement

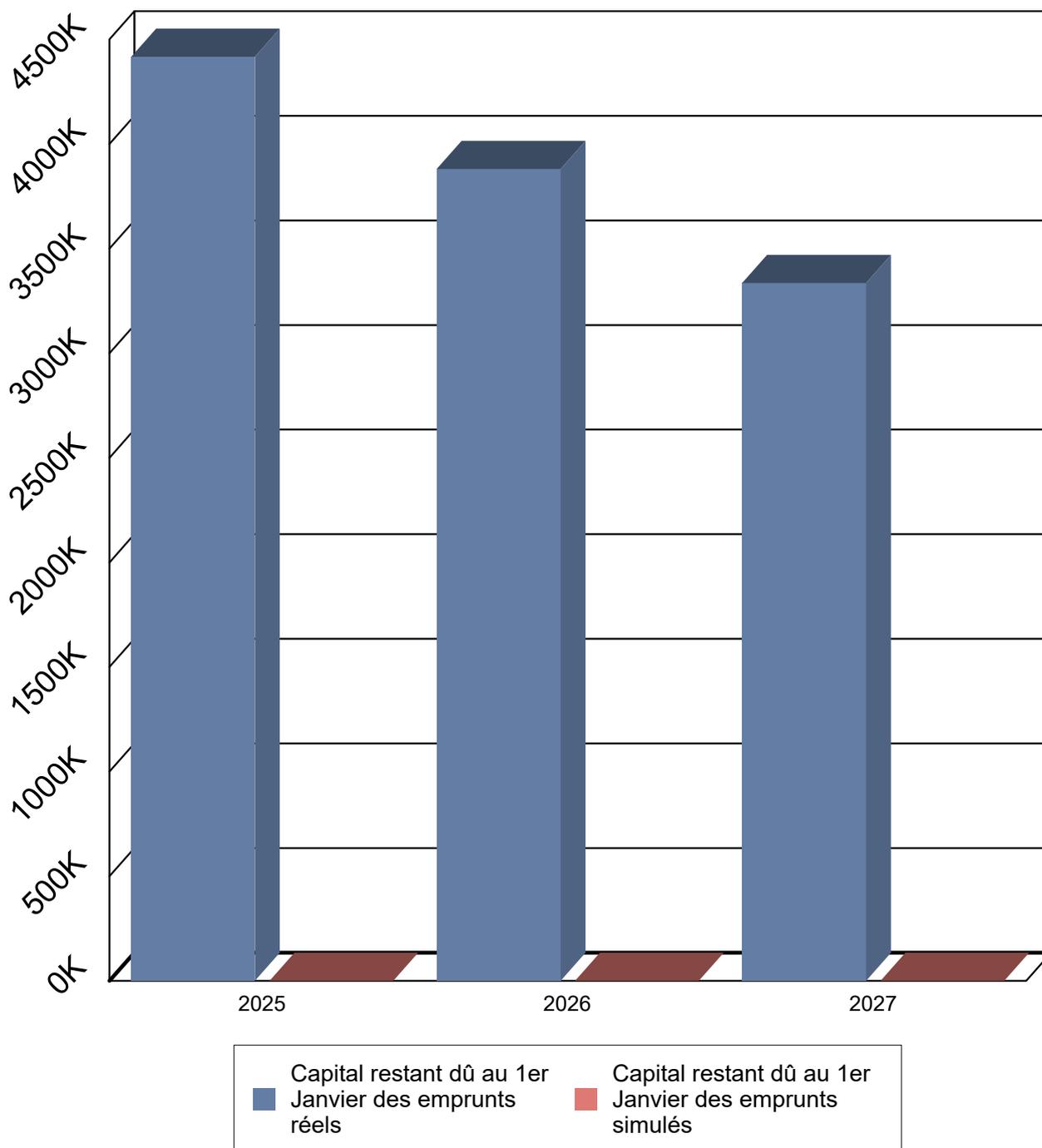


6

ANNEXES

PROJECTION ENDETTEMENT PLURIANNUEL

Capital restant dû





www.mairie-le-thillay.fr

